Focus sur la seconde chance de l'ECI

Semestre 1

Exemple 1 :
Méthodologie juridique (TD)
- Note TD 1 (25%) : 13/20
- Note TD 2 (25%) : 11/20
- Note évaluation finale (50%) : 5/20
- **Moyenne : 8,5**

La seconde chance prend en compte **la meilleure note obtenue** entre d'une part la moyenne des notes à toutes les épreuves et d'autre part la note de la dernière épreuve.

Ce choix est opéré au moment des délibérations de la seconde chance (résultat ATT) :
Note conservée en seconde chance : 8,5/20

Semestre 2

Exemple 2 :
Droit constitutionnel (TD)
- Note TD 1 (25%) : 7,5/20
- Note TD 2 (25%) : 7,5/20
- Note évaluation finale (50%) : 12/20
- **Moyenne : 9,75**

La seconde chance prend en compte **la meilleure note obtenue** entre d'une part la moyenne des notes à toutes les épreuves et d'autre part la note de la dernière épreuve.

Ce choix est opéré au moment des délibérations de la seconde chance (résultat ATT) :
Note conservée en seconde chance : 12/20

Les résultats de la seconde chance pour l'ECI ne seront connus qu'après les délibérations de la seconde chance, soit mi-juillet.